

Loueur en meublé



AVANTAGES

- Économiser le paiement de la TVA sur votre acquisition.
- Générer des revenus locatifs non-imposables (pendant 20 à 30 ans) pour se constituer un solide complément de retraite.
- La non imposition des loyers sur une longue période permet de réaliser indirectement une importante économie d'impôt.
- Ce dispositif est cumulable avec tous les autres dispositifs fiscaux.

.....

- Il suffit pour cela d'investir dans un bien immobilier meublé , et de le confier en gestion locative pendant 9 ans.

GARANTIES

- Votre investissement bénéficie d'une garantie financière d'achèvement (GFA), délivrée par un établissement bancaire.
- Dès réception de votre bien, vous percevez un loyer contractuel défini par un bail commercial d'un minimum de 9 ans.
- Vous percevez des revenus locatifs revalorisés.
- Au terme, vous pouvez prolonger le bail ou le modifier en vous réservant des semaines d'occupation.
- Il vous est également possible de vendre votre propriété
- Votre achat bénéficie d'une assurance, permettant de préserver la valeur patrimoniale de votre bien en cas de moins-value.
- Vous pouvez également si vous le souhaitez, bénéficier de l'assurance sur l'effort d'épargne.